

Projet régional de santé : l'ARS Bretagne construit une feuille de route concertée

Le projet régional de santé 2018 – 2022 (PRS) est en cours d'élaboration. Il constituera la feuille de route de l'action collective de tous les partenaires de la région au service de la santé des bretons pendant les cinq prochaines années.

En application de la stratégie nationale de santé, le PRS développe les orientations suivantes :

- **La mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé par l'ensemble des professionnels compétents.**

Il s'agira, en fonction des besoins des personnes et des territoires, de favoriser les initiatives portant sur les grands facteurs de risque (alcool, tabac, sédentarité, isolement, suicide...), de porter une attention particulière au milieu professionnel et de renforcer les programmes de vaccination et de dépistage.

- **L'accès à une offre de santé adaptée au plus près du domicile.**

- L'objectif est de contribuer à une meilleure répartition des professionnels de santé dans les territoires en accompagnant le développement de l'exercice coordonné (maisons de santé pluriprofessionnelles par exemple) en déterminant les zones du territoire faisant l'objet d'aides à l'installation, en encourageant les coopérations entre les acteurs de santé ambulatoires, hospitaliers et médico-sociaux.

- Le développement de prises en charge hospitalières avec retour au domicile le jour même, à chaque fois que l'état de santé et l'environnement du patient le permettent.

- La graduation de la réponse hospitalière aux besoins de santé, de l'hôpital de proximité au CHU, avec des plateaux techniques différenciés en chirurgie, en médecine, en obstétrique pour concilier accès aux soins et qualité des prises en charge.

- **L'organisation de parcours de soins, de santé et de vie pour mieux répondre aux besoins des malades chroniques (addictions, cancers, maladies cardiovasculaires...) et des personnes vulnérables en raison de leur âge (jeunes et personnes âgées), de leur handicap ou de leurs difficultés sociales.**

Cette évolution nécessite de coordonner les compétences et les pratiques professionnelles pour éviter les ruptures dans les prises en charge et dans l'accompagnement des personnes.

- **Le renforcement de la qualité, de la pertinence des prises en charge et de la réflexion éthique, le développement et la diffusion des innovations, la préparation du système de santé aux événements exceptionnels sont autant de sujets qui font l'objet de priorités d'actions.**

D'autre part, le PRS définit des objectifs quantifiés de l'offre de soins qui traduisent une volonté de mettre en cohérence sur les territoires l'accès aux soins, la sécurité, la qualité et l'efficacité des activités et des équipements en favorisant la complémentarité entre les établissements.

L'ARS Bretagne a souhaité que la politique de santé régionale contribue à lutter contre les inégalités de santé et à favoriser la coordination des politiques publiques mises en œuvre par les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales.

L'ARS Bretagne a conduit une concertation constante depuis plus d'un an et demi. Ainsi, les professionnels, les représentants de la démocratie en santé, les élus, ont été associés à l'élaboration des orientations du PRS. Le document aujourd'hui en consultation reprend de nombreuses propositions faites par les uns et les autres, ce qui favorise une vision partagée des évolutions à mener dans le système de santé régional.